

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire
LUNDI le 21 août 2023 À 9 H 30
AU 15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL
(SALLE DU CONSEIL)

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'une séance extraordinaire se tiendra le **LUNDI 21 août 2023** à compter de 9h30 à l'endroit désigné, soit au 15, rue Forget à Baie-Saint-Paul (salle du Conseil).

Les sujets traités seront alors les suivants, à savoir :

A- OUVERTURE DE LA SÉANCE

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C- LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES

D- RÈGLEMENT

E- RÉOLUTIONS

ADMINISTRATION ET LÉGISLATION
SÉCURITÉ PUBLIQUE
VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Demandes de permis en zone PIIA :
 - a) rue des Loups, lot 6 496 062
 - b) 1, rue Félix-Antoine-Savard
 - c) 23, rue Ambroise-Fafard
 - d) 31, rue Saint-Adolphe
 - e) 42, rue Saint-Adolphe
 - f) 15, rue Saint-Jean-Baptiste
 - g) 37, rue Saint-Joseph (dossier inondation)
 - h) 75, rue Saint-Joseph (dossier inondation)
 - i) 121, rue Saint-Joseph (dossier inondation)

LOISIRS, PARCS ET CULTURE

F- AFFAIRES NOUVELLES – DÉLÉGATIONS

G- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

H- QUESTIONS DU PUBLIC

I- LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

DONNÉ EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, CE 17^{ème} JOUR DU MOIS D' AOÛT DE L'ANNÉE 2023.


Emilien Bouchard
Greffier